DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

2 ÉTAPES À RÉALISER

1 Effectuer une demande auprès du SIAO via les professionnels habilités pour l'instruction à l'orientation (Service social référent : Agences Départementales de la Solidarité du Conseil Départemental, CCAS, service social hospitalier ou service social de votre commune).

SIAO 34

SIAO - HÉRAULT

16 rue Ernest Michel
34000 MONTPELLIER

09 67 42 93 71

secretariat@siao34.org
www.siao34.org

2 Une fois l'orientation validée par le SIAO, demander un dossier de candidature auprès de la Résidence Accueil. La demande sera instruite par la commission d'attribution de la Résidence Accueil.



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR

Association Vallée de l'Hérault

19 rue de Lorraine
34500 BÉZIERS

06 76 71 08 42

contact-residenceaccueil@avh34.org
www.avh34.org

SOLIDARITÉ
LAÏCITÉ
ALTÉRITÉ

ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

ESPOIR HÉRAULT

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Logement Hérault



RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR

UNE OFFRE DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ET INCLUSIF
DANS UN CADRE SEMI-COLLECTIF CONVIVIAL



QUI SOMMES-NOUS ?

La direction et la gestion de la Résidence Accueil Espoir sont assurées par l'Association Vallée de l'Hérault, association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, qui oeuvre depuis 1964 dans l'accompagnement auprès de publics adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE ACCUEIL ?

La Résidence Accueil Espoir est une offre de logement individuel à destination de personnes isolées souffrant de troubles psychiques suffisamment stabilisés pour permettre l'accès à un logement privatif dans un cadre de vie semi-collective.

Il s'agit d'une modalité de résidence sociale s'inscrivant dans une logique d'habitat durable ou de transition vers un logement de droit commun.

La résidence accueil n'est ni une structure de prise en charge, ni un établissement médicalisé.

La présence des hôtes est assurée en journée jusqu'au début de soirée du lundi au samedi midi. Une astreinte associative est assurée par les directions et les responsables de service.

QUELLES PRESTATIONS ?

L'accompagnement et l'animation
L'animation sociale de la résidence est confiée à **une équipe d'hôtes qualifiés** (professionnels de l'action médico-sociale et de l'animation) qui a pour mission d'animer, d'accompagner, de réguler la vie de la résidence et de soutenir, lorsque cela est nécessaire, les résidents vers des solutions d'accompagnement et/ou de compensation adaptées (SAMSAH, SAVS, services de psychiatrie, SAD, SIAD...).

Des activités facultatives
Selon les aspirations et les activités de chacun, les résidents pratiquent et poursuivent leurs activités extérieures (professionnelles, socio-culturelles, sportives).
La résidence propose, avec le concours du Groupe d'Entraide Mutuelle de Béziers, des activités visant à **favoriser le lien social** (ateliers, visites de lieux culturels, etc.).

Des logements privatifs situés à proximité du centre-ville de Béziers et de la gare routière offrent **un cadre de vie spacieux et respectueux de l'intimité des occupants.**

La résidence est composée de **20 logements** (non meublés) et équipée d'une kitchenette et d'une salle d'eau.
Une **laverie commune** est à disposition avec l'accompagnement possible par les hôtes.
Des **espaces communs intérieurs et extérieurs** sont destinés à la vie semi-collective de la résidence (temps conviviaux, activités, etc.).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Chaque occupant verse une redevance mensuelle (eau et électricité comprises) selon le type de logement occupé et peut bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

LOGEMENTS	NOMBRE	SURFACES	REDEVANCE MENSUELLE *
T1'	14	27 à 33 m²	491.72 €
T1 bis (chambre séparée)	6	34 à 40 m²	540.13 €

Tarifs 2026 : * Revalorisation annuelle des loyers selon l'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en l'application des articles L353-1 et L831-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Une participation forfaitaire de 30 € mensuelle est demandée pour les prestations annexes (mise à disposition de la laverie, entretien et équipement des lieux communs).

